



LES PRIX MONTYON.



..... Οὐ θέμις ἔστι. . . .
Ἐῖνον ἀτιμῆσαι· πρὸς γὰρ Διὸς εἰσιν ἅπαντες
Ἐῖνοί τε πτωχοὶ τε· δόσις δ' ὀλίγη τε φίλη τε.
Ὅδυσσ. Ε. νζ.

Le pauvre, l'inconnu qui la nuit se fourvoie,
Il le faut secourir; c'est Dieu qui nous l'envoie.
Qu'il n'éprouve de nous ni refus ni mépris;
Souvent un faible don est pour lui d'un grand prix.

Antoine-Jean-Baptiste-Robert Auger de Montyon, était né à Paris, le 23 décembre 1733; il y est mort le 29 décembre 1820.
C'est bien de lui qu'on peut dire : Il a passé

sur la terre, en y répandant les bienfaits; *transivit benè facièdo*.

Tantôt ce sont des villes, ce sont des provinces qui se sont ressenties de sa bienfaisance dirigée par de grandes lumières, car il fut un sage et habile administrateur; tantôt il répandit ses libéralités sur des particuliers, et presque toujours en se couvrant du voile de l'anonyme, prenant plus de peine pour cacher ses actions louables, que d'autres n'en prennent pour dérober à la publicité des actes répréhensibles.

En 1768, il fut appelé à l'intendance d'Auvergne; il y obtint la reconnaissance, le respect et l'amour de tous les habitants de la province, particulièrement des pauvres; il sauva l'Auvergne des malheurs d'une disette affreuse; il procura de l'ouvrage et des subsistances à la classe laborieuse; pour lui fournir du travail, il embellit les deux villes d'Aurillac et de Mauriac, de promenades auxquelles on donna son nom; dans ces deux villes, le corps municipal lui fit ériger un monument; il aimait son intendance, parce qu'il y faisait du bien; mais il plut à un ministre de mettre une de ses créatures à la place de M. de Montyon; celui-ci fut révoqué au grand regret et malgré les réclamations de la province entière; le ministre fit semblant de croire que l'intendance d'Auvergne était au-dessous des talents et de la

capacité d'un si bon administrateur, et qu'il convenait de l'employer sur un plus grand théâtre; l'intendant répondit qu'il connaissait la province où il était placé, qu'il y était utile; qu'il craignait de ne pas l'être autant dans quelque autre; on ne l'écouta pas; c'était sa place qu'on voulait; on la lui ôta, et on le promena ensuite d'intendance en intendance, d'abord à Marseille, ensuite à la Rochelle; fatigué de ces mauvais et injustes procédés, il fit parvenir, en 1774, au roi, par M. de Malesherbes, un mémoire dont voici quelques phrases:

« Depuis que j'ai l'honneur d'être revêtu de ce titre (celui d'intendant de province), j'ai été dépouillé trois fois de mon état; sort inouï jusqu'à moi. Il faut que je sois ou le plus méchant des hommes, ou le plus malheureux.....»

Il expose en abrégé sa conduite dans les provinces confiées à sa gestion, et il termine en ces mots:

« Je ne crois devoir ajouter à cet exposé aucune réflexion, aucune demande, aucune plainte. Dureste, si, dans les trois départements où j'ai servi, il est *une seule personne* qui puisse articuler la moindre injustice qui procède de moi; si, dans ce mémoire, il est *un seul fait* qui soit contraire à la vérité, je consens à perdre *la vie, mes biens, et l'honneur.* »

Signé : A. DE MONTYON.

Le roi fut très-frappé de ce mémoire ; il donna ordre qu'on écrivît à M. de Montyon une lettre remplie de témoignages de satisfaction ; la lettre fut écrite ; mais le magistrat ne fut point remplacé de nouveau dans une intendance ; sans doute parce qu'il avait prouvé que personne n'était plus propre que lui à ce difficile emploi.

Dès avant la révolution de 1789, il avait fondé, sans se faire connaître, un prix de vertu, et un prix pour l'ouvrage le plus utile aux mœurs, en chargeant l'Académie française de les décerner.

Les suites de la révolution entraînent la suppression de l'Académie et celle des fondations.

M. de Montyon émigra ; sa grande fortune, les places qu'il avait occupées l'auraient exposé à une mort presque certaine dans les jours désastreux de 1793.

Il se réfugia d'abord à Genève, puis à Londres ; et dans cette capitale de la Grande-Bretagne, il ne cessa de partager sa fortune avec ses compatriotes émigrés ou prisonniers en Angleterre ; car la différence des opinions ne lui faisait mettre aucune distinction dans l'exercice de la bienfaisance.

Lorsqu'il fut de retour en France, il s'occupait de renouveler les fondations de prix qu'il avait faites autrefois ; il y en ajouta de nouvelles.

Dirigeant toujours ses pensées vers les pauvres et les malheureux, il employait, dans les dernières années de sa vie, quinze mille francs par an à retirer du Mont-de-Piété les effets sur lesquels il avait été fait des prêts au-dessous de cinq francs ; des effets d'une si mince valeur ne pouvant avoir été mis en gage que par des personnes réduites au plus extrême besoin.

Il s'adressa à l'un des maires de Paris, pour faire proposer (toujours sans se nommer ni se faire connaître au public) une prime de cinq mille francs à une association charitable qui se formerait pour prêter, *sans aucun intérêt*, à des artisans ou à des laboureurs. Malheureusement on n'a point répondu à cet appel de M. de Montyon, et l'association ne s'est point formée.

Les faits que je viens d'exposer sont extraits d'une *Vie de M. de Montyon*, laquelle a été publiée en 1829 ; mais il faut la lire tout entière, si l'on veut bien connaître cet homme respectable ; en vérité, on ne peut s'empêcher de penser que, si tous les riches faisaient un aussi bon usage que lui de leur fortune, à peine resterait-il des pauvres ; ou du moins il n'en resterait point qui ne fussent soulagés et consolés.

Quelle reconnaissance ne lui devons-nous pas, riches et pauvres, pour le bien qu'il a fait, pour

celui qu'il a voulu faire, pour celui qu'il fera encore bien long-temps !

Son testament est venu clore dignement cette suite non interrompue de bonnes actions qui ont duré plus de soixante années.

La première phrase de cet acte solennel, est remarquable et touchante :

« Je demande pardon à Dieu de n'avoir pas
« rempli exactement mes devoirs religieux ; je
« demande pardon aux hommes de ne leur avoir
« pas fait tout le bien que je pouvais, et que,
« par conséquent, je devais leur faire. »

De quoi s'accuse-t-il ? de quoi demande-t-il pardon ? Ce n'est pas d'avoir fait du mal ; il n'en a jamais fait à personne ; c'est de n'avoir pas fait assez de bien. Entendez cela, riches et puissants de la terre ; et souvenez-vous que vous êtes coupables, si vous ne faites pas aux hommes tout le bien que vous pouvez, et que par conséquent vous devez leur faire. Examinez votre conscience ; jugez vos actions et vos pensées d'après cette règle ; vous occupez-vous souvent de remplir cette noble et sainte obligation ? Vos divertissements, vos jouissances de luxe et de vanité, vos projets d'ambition, de fortune, de plaisir, vous laissent-ils un moment pour songer aux hommes, vos semblables, qui souffrent, qui pleurent et qui meurent d'inanition ?

M. de Montyon songeait à eux ; il a cherché les moyens de secourir, d'améliorer cette classe pauvre et laborieuse qui est toujours à la veille de tomber dans un dénûment absolu ; il s'est aussi proposé de soulager les indigents ; les prix qu'il a fondés sont autant de preuves de sa disposition constante à faire du bien aux hommes¹.

Les deux Académies ont reçu de M. de Montyon une mission bien honorable.

Encourager et récompenser des travaux utiles à l'humanité ; rechercher et honorer la vertu dans la classe la plus humble et la plus obscure de la société ; contribuer ainsi à servir les hommes et à les améliorer ; qu'y a-t-il de plus satisfaisant

¹ Un prix à celui qui découvrira des moyens de rendre un art mécanique moins malsain. Un prix à celui qui aura trouvé, dans l'année, un moyen de perfectionnement de la science médicale ou de l'art chirurgical. Il avait fait particulièrement les fonds d'un prix annuel de statistique ; il n'en est pas question dans son testament ; mais le prix subsiste. Un prix en faveur d'un Français pauvre qui aura fait, dans l'année, l'action la plus vertueuse. Un prix en faveur du Français qui aura composé et fait paraître le livre le plus utile aux mœurs. Ces prix sont annuels ; les trois premiers sont décernés, d'après la volonté du fondateur, par l'Académie des Sciences ; les deux derniers, par l'Académie française. De plus il a laissé à chacun des hospices des douze arrondissements de Paris, un revenu annuel, pour être distribué en gratification ou secours à donner aux pauvres qui sortiront de ces hospices, et qui auront le plus besoin de secours.

pour des cœurs honnêtes, pour des âmes élevées?

Mais ce n'est pas seulement un honneur que M. de Montyon a légué aux Académies; ce sont aussi des fonctions, et des fonctions souvent difficiles et pénibles; l'Académie française ne néglige rien pour s'en acquitter dignement, et pour accomplir les intentions bienfaisantes du vertueux testateur.

Chaque année, elle reçoit de tous les points de la France des récits de différents actes de vertu qui lui sont présentés comme dignes de participer aux distinctions et aux récompenses promises; ils sont attestés par les autorités locales, et par des citoyens notables qui en ont été les témoins; mais les libéralités de M. de Montyon, bien qu'elles soient abondantes, ont des bornes; il faut choisir entre cent concurrents présentés; il faut peser avec scrupule et les actions et leurs motifs; il faut, pour ainsi dire, descendre dans les consciences; quelle tâche! Dieu seul est le véritable et infaillible juge de la vertu; car lui seul lit dans les cœurs; aussi lui seul donne-t-il à la vertu sa meilleure récompense.

Dans la séance publique annuelle de l'Académie, le directeur proclame les noms de ceux qui ont mérité des prix ou des médailles; il célèbre dans son discours les actions vertueuses

qui ont été placées au premier rang; et chaque année l'Académie publie un livret contenant le récit de tous les traits de vertu qui ont été distingués et récompensés. Ce livret est envoyé à tous les préfets, avec prière de le répandre dans leurs départements. Les bons exemples doivent à leur tour produire les bonnes actions.

Il y a, quoi qu'en disent et en pensent certaines personnes, bien de la vertu dans cette classe que les sots et les orgueilleux méprisent, faute de la connaître; les pauvres sont peut-être plus disposés que les riches à la bienfaisance; pour soulager ceux qui souffrent comme eux, ils retranchent plus volontiers de leur nécessaire que les gens opulents ne se priveraient de la moindre partie de leur superflu.

Depuis douze ans, ces distributions de récompenses ont eu lieu régulièrement; et il est permis de croire qu'elles ont produit quelque bien, et contribué au perfectionnement moral de la société.

Qui ne serait en effet touché de traits tels que ceux dont je vais rappeler le souvenir!

Voici un récit qui fut envoyé à l'Académie, en 1823, par M. le curé de Saint-Jean-Saint-François, à Paris¹.

¹ Feu M. l'abbé Charpentier, mort curé de Saint-Étienne du Mont.

Je ne fais que transcrire.

La femme du nommé Jacquemin, porteur d'eau, père de trois enfants, dont un muet et impotent, ne gagnant que trente-cinq à quarante sous par jour, vint, il y a quelques jours, solliciter des secours pour une femme indigente, infirme, privée de deux doigts, et hors d'état de gagner sa vie.

— Où demeure cette femme? lui dis-je.

— Chez nous.

— Depuis quand?

— Depuis dix mois; le onzième commence.

— Que vous paie-t-elle par mois ou par jour?

— Rien.

— Comment, rien?

— Pas de quoi mettre dans l'œil.

— Elle est au comité¹?

— Oui; et moi, j'y suis aussi, et j'ai le pain de mes enfants. Depuis qu'elle est avec nous, j'allonge la soupe, et elle la mange avec nous.

— Vous n'avez pas le moyen de faire ce sacrifice; au moins elle vous a promis qu'un jour ou l'autre elle vous dédommagerait?

— Elle ne m'a promis, et ne me promet que ses prières.

¹ C'est-à-dire, inscrite au comité ou bureau de charité de l'arrondissement, où l'on délivre aux indigents, qui sont enregistrés, un secours mensuel, lequel malheureusement est bien faible.

— Votre mari ne murmure-t-il pas?

— Mon mari parle peu; il ne dit rien; il est si bon!

— Ne va-t-il pas au cabaret?

— Jamais. Il travaille, et se tue pour ses enfants.

— Il est porteur d'eau au tonneau?

— Non, monsieur; à la brasse.

— Depuis dix mois! c'est bien long.

— Elle était dans la rue, m'avait demandé asyle pour deux ou trois jours; et Jacquemin et moi, nous n'aurions pas le cœur de la mettre à la porte. Il dit d'ailleurs qu'il faut faire aux autres comme à nous.

— Mais, ma bonne femme, de quoi est composé votre logement?

— De deux chambres.

— Combien les payez-vous?

— Je les payais cent vingt francs; on m'a augmentée de vingt francs; ce qui fait huit sous par jour.

— Mais il me semble que c'est pour vous que vous devriez demander des secours?

— Je vous ai déjà dit, monsieur le curé, que j'ai le pain de mes enfants; je ne demande rien, grâce à Dieu; aussi long-temps que mon mari et moi pourrons travailler, je rougirais d'importuner personne pour nous.